



Enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) : _____ / _____ / _____

Sexe : M F

Inscription à l'accueil de loisirs - ALSH (12-17 ans)

Inscription à l'accueil jeune (14-17 ans)

Sport vacances printemps (8-11 ans)

Sport vacances été (8-14 ans)

Dispositif ZAP (12-21 ans)

ACCUEIL JEUNE DE 12 À 17 ANS (au sein des ALSH et accueils jeunes) :

Pour les 12-17 ans : le mercredi et pendant les vacances, un centre de loisirs (ALSH).

Des activités encadrées par des animateurs de la Ville proposées aux 12-17ans dans les Maisons de quartier de Gourgan et Saint-Éloi.

- tous les mercredis après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- tous les jours, du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30, pendant les vacances scolaires.

Pour les 14-17 ans : le soir et le samedi, un accueil de jeunes.

Dans les Maisons de quartier de la Ville, sur place, en libre accès : baby foot, jeux de société, billard, foyer/bar sans alcool, espace TV, espace multimédias (connexion à Internet),

mais également possibilité de monter des projets : atelier informatique, participation à la mise en place de concerts, d'animations sportives, culturelles, action de prévention, aide et soutien aux projets jeunes, aide à la formation BAFA et AFPS.

Un animateur de quartier, employé municipal et diplômé, est présent pour l'accueil et l'écoute des jeunes ainsi que pour l'encadrement et l'animation des activités proposées.

Les Maisons de quartier de Gourgan et de Saint-Éloi

Horaires d'ouverture en période scolaire :

- mardi et jeudi de 17 h à 19 h
 - vendredi de 17 h à 21 h 30
 - mercredi de 13 h 30 à 19 h
 - samedi de 14 h à 18 h
- Ouverture en soirée sur projet

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

- lundi, Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 19 h
 - mardi et mercredi de 9 h à 19 h
- Ouverture en soirée sur projet

SPORT VACANCES PRINTEMPS :

Pour les 8-11 ans* : Chaque printemps, la Ville de Rodez organise, pour les jeunes âgés de 8 à 11 ans, l'opération "Sport vacances printemps" en partenariat avec les clubs sportifs de la ville.

"Sport vacances printemps" est un accueil de loisirs sportifs sans hébergement permettant aux jeunes de découvrir diverses disciplines sportives. Les enfants sont encadrés et initiés par des éducateurs diplômés intervenant habituellement dans les clubs sportifs de la ville.

Les activités (de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30) : Tous les jours, pendant 2 h 30 le matin et l'après-midi, les enfants peuvent s'initier ou découvrir les disciplines sportives suivantes : aikido, athlétisme, badminton, basket, boules lyonnaises, escrime, football, gymnastique, handball, hockey, judo, karaté, quilles, rugby, taekwondo, tennis, tir à l'arc, VTT...

Deux groupes de 12 places seront ouverts chaque matin et chaque après-midi.

SPORT VACANCES ÉTÉ :

Pour les 8-11 ans* et les 12 -14 ans :**

Des activités ouvertes à tous les enfants qui ont entre 8 et 14 ans pour découvrir et s'initier, sous forme de stages, à diverses disciplines sportives.

Toutes les activités sportives sont encadrées par des éducateurs diplômés d'État.

L'encadrement des activités est confié à des éducateurs diplômés.

* pour les enfants âgés d'au moins 8 ans à la date d'activité et d'au plus 12 ans au cours de l'année.

** pour les enfants âgés d'au moins 12 ans à la date d'activité et d'au plus 15 ans au cours de l'année.



Les activités (de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30) :

De 8 à 11 ans, tu pourras pratiquer :

Quad, équitation, football, tennis, cirque, zumba, golf, capoeira, canoë-kayak, ...

(pour les enfants âgés d'au moins 8 ans à la date d'activité et d'au plus 11 ans à la date de fin de stages).

De 12 à 14 ans, tu pourras pratiquer :

Zumba, golf, rugby flag, moto, spéléo, tennis de table, canoë-kayak, escalade, attelage, football, badminton, ...

Avant les activités, pendant le midi, et après les activités, un service de "temps d'accueil animé" est proposé.

L'encadrement des activités est confié à des éducateurs diplômés.



Informations pratiques Sport Vacances

Les activités sont proposées aux horaires suivants : 9 h à 11 h 30 et 14 h à 16 h 30.

Un service de garderie est proposé matin, midi et soir.

Le matin :

- 8 h à 9 h : accueil en attendant le début de l'activité ;
- 11 h 30 à 12 h 30 : accueil en attendant les parents.

Le midi :

- soit de 11 h 30 à 14 h : déjeuner pour les enfants désirant rester sur place le midi, munis de leur pique-nique (possibilité de faire réchauffer les plats dans un four à micro-ondes) ;
- soit de 11 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h pour les enfants qui rentrent chez eux le midi.

L'après-midi :

- 13 h 30 à 14 h : accueil en attendant le début de l'activité ;
- 16 h 30 à 18 h 00 au printemps et 18h00 l'été : accueil en attendant les parents.

Tarifs à partir de 3,50 € la ½ journée en fonction du quotient familial et du lieu de résidence (payable en espèces, chèques, chèques vacances, Pass'CAF, Pass'MSA et aides CE).

Lieu d'accueil entrée principale du gymnase dojo du Vallon des Sports, quelle que soit l'activité pratiquée.

Les activités se pratiquent sur différents sites selon l'activité. Le temps de déplacement est compris dans les 2 h 30 d'activités sportives.

DISPOSITIF ZAP :

Avec 1 carte et 1 chéquier, ZAP sur les bons plans si tu as entre 12 et 21 ans !

Au prix de 25 €, profite de nombreuses activités à prix mini.

En partenariat avec les mairies d'Onet-le-Château, Sainte-Radegonde et Olemps, la Ville de Rodez te propose une carte et un chéquier donnant droit :

- à des réductions dans de nombreux commerces de la ville ;
- à des avantages sur de multiples activités tout au long de l'année, dans les domaines de la culture, du sport, de la vie pratique et des loisirs.

La carte ZAP / 5 € :

En vente à partir du mois de juin et tout au long de l'année, elle est valable 1 an, de juin à juin et te permet de bénéficier en priorité du chéquier ZAP de l'été.

Le chéquier ZAP / 20 € :

À tirage limité, il est valable uniquement l'été (juillet et août) et te donne droit à de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs.

Pour l'obtenir, l'achat de la carte ZAP est obligatoire.

Je soussigné, Madame, Monsieur, _____ parents de l'enfant _____
Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et des tarifs des services périscolaires de la Ville de Rodez.

Date ___/___/___

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU (DES) PARENT(S) OU TUTEURS LÉGAUX (pour les mineurs):